

Séance du 13 avril 2019.

Présents :	DEDRY Benoît, HOSTE Alex, HAPPAERTS Alain, JEANNE Paul, ROPPE-PERMENTIER Sonia, DEJENEFFÉ Anne, PRINCEN Eddy, BEN MOUSSA Christophe, VANSEVEREN Roland BRAIBANT Nelly,	<i>Bourgmestre ff, Président Echevin Président du CPAS Conseillers(ères) Directrice générale ff, Secrétaire</i>
Excusés :	MOUREAU Béatrice, HANS Véronique SAMEDI Isabelle et DEVLAEMINCK Pierre DE SMEDT Pierre	<i>Bourgmestre Echevine Conseiller(ère) Directeur général</i>

Questions du public : Monsieur Nizet Pierre-Yves domicilié 98, rue Richard Orban fait remarquer que l'implantation du parking installé par la société MDG Group, devant son domicile ne respecte pas les indications du permis délivré. Une des places se trouve devant un accès privé. Il demande des explications et ce que la commune compte faire.

1er point : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – modification des articles 75 et 79 et ajout d'un chapitre « médias communaux » comprenant de nouveaux articles numérotés de 86 à 89.

Le Conseil communal,
Réuni en séance publique,
Considérant la constitution du 17 février 1994, spécialement son article 19,
Considérant la convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales,
Considérant la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques,
Considérant la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie,
Considérant la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale,
Considérant le code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1122-10 §1er, §3 et L3221-3,
Considérant le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, spécialement les articles 74 point 13, 75, 78 et 79,
Vu la proposition de modification des articles 75 et 79 dudit règlement d'ordre intérieur et l'ajout d'un chapitre « médias communaux » comprenant de nouveaux articles numérotés de 86 à 89, déposée par le groupe PS et le groupe ECOLO ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 3 voix pour (S. Roppe, Ch. Ben Moussa et R. Vanseveren), 6 voix contre (B. Dedry, A. Hoste, A. Happaerts, P. Jeanne, A. Dejeneffé et E. Princen) et aucune abstention, le nombre de votants étant de 9, de ne pas modifier les articles 75 et 79 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal et de ne pas y ajouter un chapitre « médias communaux » comprenant de nouveaux articles numérotés de 86 à 89.

2e point : Création d'un groupe de travail élus – habitants afin d'élaborer une solution concertée à la problématique du stationnement à proximité de la Maison de la Berle.

Le Conseil communal,

Réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi communale, en particulier ses articles 117, 119, 119 bis et 135,

Vu la proposition de création d'un groupe de travail élus-habitants afin d'élaborer une solution concertée à la problématique du stationnement à proximité de la Maison de la Berle, déposée par le groupe PS et le groupe ECOLO ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 3 voix pour (S. Roppe, Ch. Ben Moussa et R. Vanseveren), 6 voix contre (B. Dedry, A. Hoste, A. Happaerts, P. Jeanne, A. Dejeneffe et E. Princen) et aucune abstention, le nombre de votants étant de 9, de ne pas créer de groupe de travail élus – habitants afin d'élaborer une solution concertée à la problématique du stationnement à proximité de la Maison de la Berle.

Questions des conseillers communaux :

Monsieur Roland Vanseveren, conseiller Ecolo, demande à ce que soit actée à la séance la remarque suivante :

« En ce qui concerne les infractions urbanistiques, le Collège communal agit sur plainte. Je déplore alors que le nom du plaignant soit dévoilé. Je me fais insulter sur les réseaux sociaux. Je trouve que cette situation est très grave. »

Le Collège communal n'étant pas au complet lors de la séance, il est demandé à Monsieur Vanseveren de reporter le sujet à la prochaine séance du Conseil communal.

Par le Conseil,

La Secrétaire,

Le Président,

Sceau

Nelly BRAIBANT
Directrice générale ff

Benoît DEDRY
Bourgmestre ff

*
*
* *
* * *
* * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *